



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

#### DELIBERATION N°DCC2022-104

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :14

Absents :6

Pouvoir : 4

Pour :18

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation :01 Novembre  
2022

Date d'affichage :07 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre-François BELLINI en son siège.

**Etaient présents :** Pierre François BELLINI, Monique CHIOCCA, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI, François CHIARASINI, Madeleine GUGLIELMI, Antoine PELLEGRINETTI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Roselyne FOLACCI.

**Etaient absents :** Patrick NANNI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Jean- Baptiste GIFFON, Pierre POLI

**Absents représentés :** Noël Dominique LIVRELLI (par A. OTTAVI) Félix BRUSCHI (par M CHIOCCA), Gabrielle FOLACCI (par R FOLACCI) Marie-France ORSONI (par PF BELLINI).

**Secrétaire de séance élu :** Madeleine GUGLIELMI,

---

**OBJET :** ETUDE MISE EN RESEAU DES PRODUCTEURS

Annexe : proposition technique du CEREMA

---

Le Président de séance expose au conseil communautaire,

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

**Vu** la délibération DCC2021-016 du 18 mars 2021 autorisant le Président à solliciter les services d'un programmiste dans le cadre de la création d'une cuisine centrale et d'un centre technique intercommunal ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli a identifié dans son contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé en août 2021, l'objectif prioritaire de construction d'une agriculture durable au sein de l'orientation « la transition écologique en pratique ».

**Considérant** la réalisation d'une étude de programmation pour la création d'une cuisine centrale ;

**Considérant** la nécessité de créer, en amont de la future cuisine centrale, un véritable réseau de producteurs agricoles qui viendront approvisionner cette structure ;

Il est proposé au conseil communautaire, dans la continuité des démarches engagées lors de l'élaboration du CRTE, de valider le principe d'un accompagnement par le CEREMA pour une

mission d'animation qui permettra l'émergence d'un réseau de producteurs agricoles locaux et la construction d'une stratégie alimentaire.



Le coût de la mission est évalué à montant total de 26 430 € HT (31 716 € TTC) pour les trois volets.

Le plan de financement n'est pas arrêté mais le Président sollicite une délégation du conseil communautaire afin de procéder aux recherches de financement au taux le plus haut et à arrêter le plan de financement par décision du Président.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

**-VALIDE** le principe d'un accompagnement par le CEREMA pour la réalisation d'une étude qui permettra l'émergence d'un réseau de producteurs agricoles locaux et la construction d'une stratégie alimentaire, conformément à la proposition technique ci-jointe ;

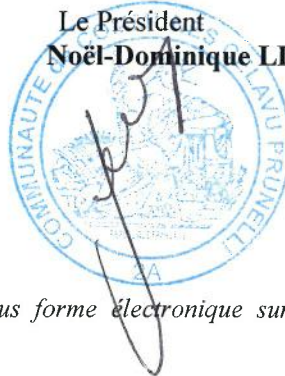
**-AUTORISE** le Président à prendre par arrêté un plan de financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communaute de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*